In Extenso
AUDIT

OCELLIA
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
20 rue de la Claire
69009 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

In Extenso Auvergne Rhône Alpes
24 chemin des Verrières BP 33 69751 Charbonnières Cedex
Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54 lyon.charbonnieres@inextenso.fr www.inextenso.fr
Siège social : 53 avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne - Tél. : +33 (0) 4 72 60 30 30
SAS d'Expertise Comptable au capital de 9 243 150 € - 434 713 871 RCS Lyon - APE 6920 Z – TVA FR 02 434 713 871
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Lyon et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Lyon

In Extenso
AUDIT

OCELLIA
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
20 rue de la Claire
69009 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association OCELLIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCELLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristique » de l'annexe des comptes annuels expliquant la comptabilisation d'une charge à payer au titre de l'exercice d'un montant de 584 476 € correspondant au coût de versement de la prime Ségur aux salariés sur la période de janvier à novembre 2024 mais non payée sur l'exercice. Un produit à recevoir de 452 758 € a également été comptabilisé concernant la prise en charge par la Région Auvergne Rhône alpes, cette prise en charge étant incertaine, l'association a provisionné la totalité de ce montant à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES Laurent SIMO

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

- BILAN ACTIF ASSOCIATION -

OCELLIA
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	20 743	20 743		
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	401 808	387 561	14 247	26 333
Autres immobilisations incorporelles	184 793	147 029	37 764	37 764
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	546 384	1 000	545 384	545 384
Constructions	14 520 890	8 942 478	5 578 412	6 005 306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	399 844	302 739	97 105	5 386
Autres immobilisations corporelles	5 814 963	3 911 827	1 903 137	2 235 503
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	17 975		17 975	17 975
Autres titres immobilisés	3 081		3 081	3 081
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 381		15 381	15 381
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**21 925 861**	**13 713 376**	**8 212 485**	**8 892 113**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 080 298	264 227	4 816 071	2 885 250
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	803 170		803 170	1 611 205
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	1 974		1 974	1 867
Disponibilités	182 126		182 126	502 557
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	113 568		113 568	137 683
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**6 181 135**	**264 227**	**5 916 908**	**5 138 562**
TOTAL ACTIF	**28 106 996**	**13 977 603**	**14 129 393**	**14 030 675**

- BILAN PASSIF ASSOCIATION -

OCELLIA
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	680 286	680 286
Total Fonds propres sans droit de reprise	**680 286**	**680 286**
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation	23 740	23 740
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	341 439	341 439
Report à nouveau	654 767	1 219 078
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-136 512	-564 311
Situation Nette (sous-total)	**1 563 720**	**1 700 233**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	3 563 558	3 933 285
Provisions réglementées	197	
TOTAL FONDS PROPRES	**5 127 475**	**5 633 517**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	452 758	83 331
Provisions pour charges	681 186	685 740
TOTAL PROVISIONS	**1 133 944**	**769 071**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	3 351 732	4 247 611
Emprunts et dettes financières divers	18 535	19 922
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	713 687	686 006
Dettes fiscales et sociales	2 428 726	1 844 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	84 638	47 754
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 270 656	782 609
TOTAL DETTES	**7 867 973**	**7 628 086**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	**14 129 393**	**14 030 675**

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

OCELLIA
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens	6 576 117	5 940 422
Ventes de prestations services	1 679 771	1 585 624
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	8 965 375	8 344 515
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	88 120	97 372
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	123 584	164 455
Utilisations des fonds dédiés		10 536
Autres produits	198 798	306 554
Total des produits d'exploitation (I)	**17 631 765**	**16 449 478**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	3 719 209	4 198 934
Aides financières	30 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	346 598	221 038
Salaires et traitements	8 736 723	8 342 232
Charges sociales	3 644 402	3 488 416
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	953 323	1 006 459
Dotations aux provisions	627 231	
Reports des fonds dédiés		
Autres charges		
Total des charges d'exploitations (II)	**18 057 487**	**17 257 078**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-425 722**	**-807 599**
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	175	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (III)	**175**	

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION -

OCELLIA
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	144 419	163 130
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	**144 419**	**163 130**
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	**-144 244**	**-163 130**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-569 966**	**-970 730**
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 098	27 428
Produits exceptionnels sur opérations en capital	369 727	495 240
Reprises sur provisions et transferts de charges	87 885	78 118
Total des produits Exceptionnels (V)	**592 710**	**600 786**
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180 364	80 957
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		30 079
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		83 331
Total des charges exceptionnelles (VI)	**180 364**	**194 367**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**412 346**	**406 418**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-21 108	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 224 650	17 050 264
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	18 361 162	17 614 575
EXCEDENT OU DEFICIT	**-136 512**	**-564 311**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

OCELLIA

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 14 129 393€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -136 512€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

L'extension de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'attribution du « Ségur de la santé » à tous les salariés de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (Bass) a été actée par arrêté au Journal officiel du 6 août 2024.

Entrant dans ce cadre, l'association a comptabilisé une charge à payer au titre de l'exercice d'un montant de 584 476 € correspondant au coût de versement de cette prime Ségur à ses salariés sur la période de janvier à novembre 2024 mais non payée sur l'exercice. La prime Ségur au titre du mois de décembre a été comptabilisée en paie et versée aux salariés.

Cette mise en place effective demeure préoccupante pour les budgets des exercices suivants car non prise en compte à ce jour par les organismes financeurs de l'association.

Néanmoins, Ocellia a comptabilisé un produit à recevoir à hauteur de 452 758€ concernant une prise en charge par la Région Auvergne Rhône alpes, cette prise en charge étant incertaine à la clôture de l'exercice, l'association a comptabilisé une provision pour risques et charges de ce même montant.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour but la préparation aux professions sociales, sanitaires et éducatives en formation initiale et supérieure.

Son siège social est situé à Lyon avec un établissement secondaire à Valence et à Echirolles

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles et incorporelles:

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Terrains et aménagements: 50 ans

- Constructions : 10 à 50 ans

- Installations techniques : 5 à 10 ans

- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

- Matériel de transport : 4 à 5 ans

- Matériel de bureau : 5 à 10 ans

- Matériel informatique : 3 ans

- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	20 743	-	-	-	-	20 743
Autres Immobilisations incorporelles	535 661	-	13 176	-	-	548 837
Immobilisation incorporelles en cours	37 764	-	-			37 764
Total Immobilisations Incorporelles (I)	594 168	-	13 176	-	-	607 344
Terrain	546 384	-	-	-	-	546 384
Constructions	14 515 459	-	5 431	-	-	14 520 890
Installations techniques, matériels et outillages industriels	296 006	-	103 837	-	-	399 844
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 700 393	-	99 647	-	-	1 800 040
Matériel de transport	44 033	-	-	-		44 033
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 178 999	-	49 331	-	-	2 228 330
Agencements	1 740 485	-	2 075	-	-	1 742 560
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	21 021 759	-	260 321	-	-	21 282 080
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	17 975	-	-	-	-	17 975
Autres Titres Immobilisés	3 081	-	-	-	-	3 081
Prêts et autres immobilisations financières	15 381	-	-	-	-	15 381
Total Immobilisations Financières (III)	36 436	-	-	-	-	36 436
Total Général (I + II+III)	21 652 361	-	273 497	-	-	21 925 858

La production immobilisée pour un montant de 37 764€ correspond à des avances faites pour le projet mécénat en N+1.

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles (Total I)	530 071	25 262	-	555 333
Terrain	1 000	-	-	1 000
Constructions sur sol propre	8 510 152	432 326	-	8 942 478
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	290 621	12 118	-	302 739
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	1 160 421	132 018	-	1 292 439
Autres immo. corp.- Matériel de transport	30 304	6 568	-	36 871
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	1 817 406	157 560	-	1 974 965
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	420 277	187 274	-	607 551
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	12 230 181	927 864	-	13 158 043
Total Général	12 760 252	953 126	-	13 713 376

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	15 381	-	15 381
Créances clients et comptes rattachés	5 080 298	4 816 071	264 227
Autres	782 062	782 062	-
Charges constatées d'avance	113 568	113 568	-
Totaux	5 991 309	5 711 701	279 608
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Produits à recevoir :

	Montant
FACTURES CLIENTS A ETABLIR	763 095
PROV IMPOT A RECEVOIR	0
REMB A RECEV OPCO SANTE	62 930
REMB UNION EUROPEENNE	
PRODUITS A RECEVOIR ECOLE	91 860
Total	917 885

Charges à payer :

	Montant
FOURNISS.FACTURES NON PARVENUES	181 908
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	17 710
PROVISION CONGES PAYES	950 662
ORG.SOC./CHARGES A PAYER	408 725
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	264 484
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	16 398
Total	1 839 887

Comptes de régularisation :

Charges constatées d'avance :

	Charges d'Exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113 568		
Totaux	113 568		

Produits constatés d'avance :

	Produits d'Exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 270 656		
Totaux	1 270 656		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	680 286				680 286
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	23 740				23 740
Réserves	341 439				341 439
Report à nouveau	1 219 078	- 564 311			654 767
Excèdent ou déficit de l'exercice	- 564 311	564 311		136 512	-136 512
Situation nette	1 019 947	-	-	136 512	883 435
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement	3 933 285			369 727	3 563 558
Provisions réglementées	-		197		197
Total	5 633 518	-	197	506 239	5 127 476

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	-136 512	-564 311
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	-136 512	-564 311
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Informations sur les provisions pour risques et charges :

Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Réglementées	-197			-197
Pour Risques	-83 331	369 427		-452 758
Pour Charges	-685 740		4 554	-681 186
Total	-769 268	369 427	4 554	-1 134 141

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Risque D'emploi	-			-
Autres Provisions pour Risques	-83 331	369 427		-452 758
Provisions pour pensions et obligations similaires	-685 740		4 554	-681 186
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	-			-
Total	-769 071	369 427	4 554	-1 133 944

Pensions, Retraites et versements similaires :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Le taux d'actualisation retenu est de : 3.31 %

Le taux d'augmentation annuel des salaires retenue est de : 1.50 %

Engagement Retraite	Indemnités de départ à la retraite	Engagement de pension à d'anciens dirigeants	Cotisations Mutuelles prises en charge pour salariés partis en retraite
Provisionné	681 186		
Non Provisionné			
Total	681 186	-	-

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	3 351 732	733 045	1 548 149	1 070 538
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	18 535	18 535	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	713 087	713 087	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 428 726	2 428 726	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	84 638	84 638	-	-
Produits constatés d'avance	1 270 656	1 270 656	-	-
Totaux	7 858 374	5 239 687	1 548 149	1 070 538
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	542 227			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Tableau de mouvements des subventions d'investissement :

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
CAFAL ETAT	191 436	0	0	191 436
REGION CONSTRUCTION LYON	4 159 942	2 978 928	60 054	1 120 960
REGION CONSTRUCTION VALENCE	1 000 000	570 424	35 140	394 437
BATIMENT ECHIROLLES	2 364 047	1 165 473	84 476	1 114 098
EQUIPEMENT METRO	100 000	46 329	3 940	49 731
ECHIROLLES AILES	511 547	105 979	62 296	343 272
EQUIPEMENT VALENCE	230 000	230 000	0	0
REGION FORMATION IFT	56 000	33 108	9 971	12 921
REGION FORMATION ES	102 400	102 400	0	0
SALLE COURS ECRAN	66 097	33 278	13 792	19 028
REGION 16 PC AES	9 991	5 710	1 998	2 282
REGION 16 PC ME	9 991	5 770	1 998	2 223
REGION 16 PC TISF	9 991	5 770	1 998	2 223
REGION 16 PC ASS	9 991	4 883	1 998	3 109
REGION SOLDE DES PC	89 919	56 400	32 625	895
REGION SOLDE 16 PC	9 991	0	0	9 991
ORDI PORTABLE	16 433	11 229	4 827	378
SALLE DE COURS	33 902	16 034	8 134	9 734
TAXE APPERNTISSAGE 2010	40 802	40 802	0	0
PEINTURE VISIO REGION 2013	124 780	123 442	1 338	0
TAXE APPRENTISSAGE 2015	141 509	141 509	0	0
TAXE APPRENTISSAGE 2017	30 985	30 985	0	0
SALLE DE COURS	12 722	3 669	2 544	6 509
RENOVATION CRD	145 132	5 895	14 513	124 724
FACADE CLIMATISATIONS	280 840	97 148	28 084	155 608
TOTAL	9 748 448	5 815 164	369 727	3 563 557

Informations sur les postes du compte de résultat :

Précisions sur les opérations réalisées en commun :

31

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 098	27 428
Produits Exceptionnels sur Opération en capital	369 727	495 240
Reprise pour provisions pour risques et charges	87 885	78 118
Total produits exceptionnels	592 710	600 786
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180 364	80 957
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	0	30 079
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	83 331
Total charges exceptionnelles	180 364	194 367
Résultat exceptionnel	412 346	406 418

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N
Aides à l'emploi	-
Aides au développement des compétences	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-
Financement des formations par apprentissage	108 851
Forfaits d'externat	-
dont forfait Etat	-
dont forfait Région	-
dont forfait Département	-
dont forfait Communes et groupements de communes	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-
Autres concours publics	-
Sous-total concours publics	108 851
Subventions État	-
Subventions Région	8 856 524
Subventions Département	-
Subventions Communes et groupements de communes	-
Autres subventions d'exploitation	88 120
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	88 120
dont autres subventions (à détailler)	-
Report de subventions	-
Sous-total subventions d'exploitation	8 944 644
Total concours publics et subventions d'exploitation	9 053 495

Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	20 680	
Autres prestations		
...		
Total	20 680	-

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28 février 2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salaries ainsi que leurs avantages en nature.

Au titre de l'exercice, l'Association a versé à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

	1	2	3
Rémunération brute Annuelle	189 566	69 261	68 956
Avantages en Nature	0	0	0
Total	189 566	69 261	68 956

Régime fiscal de l'entité :

L'entité a une partie de son activité qui est soumise aux impôts commerciaux. Une distinction a été faite auprès de l'administration de la manière suivante :

- établissements LYON et VALENCE non fiscalisée

- établissement ECHIROLLES fiscalisée

Effectif employé pendant l'exercice par catégorie :

- Non cadres : 61

- Cadres : 138

Crédit d'impôt recherche :

Un crédit d'impôt recherche a été constaté sur l'exercice 2024 pour un montant de 21 108€. Les honoraires d'assistance pour la détermination de ce crédit d'impôt ont été provisionnés pour 9 680€ TTC.